

Les conditions favorables de partenariat

Pour un partenariat gagnant avec l'ensemble des acteurs et actrices en développement social à Laval



Mise en contexte

Le partenariat est une pratique indissociable du développement des collectivités. Depuis plusieurs années, le milieu communautaire est amené à côtoyer plusieurs acteurs et actrices du développement social. Bien que les projets de partenariat offrent des opportunités (soutien financier, concertation, complémentarité, visibilité, etc.), ils comportent aussi de nombreux défis (instrumentalisation, perte d'autonomie, conflits, échéanciers limités, etc.). Pour toutes ces raisons, la CDC de Laval et ses membres souhaitent définir des conditions favorables pour un partenariat gagnant avec l'ensemble des acteurs et actrices en développement social.

Démarche

Cette démarche s'inscrit dans l'orientation 4 de la planification stratégique 2018-2021 de la CDC de Laval, c'est-à-dire définir les conditions favorables pour un partenariat gagnant avec l'ensemble des acteurs du développement social et voir à sa mise en œuvre. Ci-dessous sont présentées les premières étapes de la démarche qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.



Comprendre et identifier

Les membres de la CDC de Laval sont invités à participer à une formation sur les défis du partenariat. Cette formation est l'occasion de réfléchir sur les enjeux et d'identifier les conditions favorables.

Informier et outiller

Les conditions favorables identifiées par les membres sont rassemblées dans un document synthèse auquel les membres peuvent se référer. Ce document leur est utile lors de la formation sur la négociation prévue afin de les outiller, et de faire valoir leurs conditions favorables auprès des partenaires.

Comprendre et identifier

Formation sur les défis du partenariat

Dans le but d'informer et d'alimenter les groupes communautaires sur les défis qu'implique le partenariat, l'organisme Relais-femmes est venu donner une formation spécialement conçue pour l'occasion à la CDC.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

1. Comprendre certaines notions : le partenariat, la collaboration et la concertation;
2. Permettre aux groupes de réfléchir à l'impact de leur partenariat;
3. Fournir aux groupes des pistes leur permettant de faire des choix réfléchis;
4. Contribuer à l'identification de conditions favorables pour un partenariat gagnant.

Ateliers sur les défis du partenariat

Lors de la formation du 14 novembre 2018 et de la rencontre de membres du 28 novembre 2018, des ateliers sous la forme d'un « café du savoir » ont permis aux membres d'identifier leurs conditions favorables. Ainsi, un total de 52 groupes et de 69 participants et participantes ont contribué aux réflexions !

Plus de 50 %
des membres de la CDC de Laval
ont contribué à l'identification
des conditions favorables pour
un partenariat gagnant.



Les participants et participantes à la formation « Les défis du partenariat » offerte le 14 novembre 2018.

Informier et outiller

Intérêt de participation et objectifs communs

- ✓ Le partenariat dans lequel on s'engage doit avant tout être en accord avec nos valeurs, notre mission et nos pratiques communautaires.
- ✓ En plus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population, notre implication au sein d'un partenariat doit être volontaire et motivée par plusieurs avantages que nous procure cet engagement (partage d'information, financement, complémentarité, meilleure compréhension des enjeux, visibilité, etc.).

TÉMOIGNAGES

« Une bonne chose, c'est de faire une planification stratégique. Elle permet de savoir où l'organisme s'en va dans les cinq prochaines années. Dans le cadre de mes partenariats, je m'en tiens à ça afin de savoir si le projet est en accord avec la mission et avec notre charte. On a toujours suivi notre planification stratégique, sans jamais déroger de ce vers quoi on s'en allait. »

– Membre de la CDC de Laval¹

1. Dans le but d'approfondir certains enjeux et conditions favorables, l'équipe de la CDC de Laval a pris le temps de rencontrer des organismes communautaires afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Pour éviter de nuire à leur partenariat actuel, les personnes que nous avons rencontrées souhaitent que leur témoignage reste anonyme.

ASTUCES

L'identification d'objectifs communs avec les partenaires est un moyen efficace de s'assurer que le partenariat correspond à nos valeurs, notre mission et nos pratiques communautaires.

Avant d'entamer un projet de partenariat, il est conseillé d'organiser une rencontre spéciale avec les partenaires dans le but d'apprendre à mieux se connaître (mission, pratiques, approches, etc.), de clarifier nos intentions et nos conditions de participation, et d'établir une relation de confiance dès le départ.



« Je crois que plus il y a de partenaires, plus c'est compliqué. Quand un projet communautaire est réalisé, mais qu'entre temps d'autres partenaires viennent s'y greffer et que la majorité de ceux-ci ne sont pas issue du milieu communautaire, ce n'est pas gagnant pour les organismes. C'est que tout le monde a sa vision, tout le monde a son mandat de travail, et tu finis par dénaturer ton projet de départ pour faire plaisir à tout le monde. Quand tu as des partenaires qui n'écoutent pas ou qui ont leurs propres orientations à suivre, ça devient difficile. Quand tu créer un partenariat et que tu passes beaucoup d'énergie à défendre ton projet, même si ça fait des années qu'il existe, il est où le plaisir là-dedans ? »

– Membre de la CDC de Laval¹

Connaissance et reconnaissance

- ✓ Nos partenaires connaissent la mission de notre organisme, nos approches et nos pratiques communautaires. Ils respectent notre autonomie.
- ✓ Les partenaires reconnaissent les processus démocratiques propres au milieu communautaire et accordent à notre organisme un délai raisonnable afin de tenir compte des besoins de la population.
- ✓ Dans le but de clarifier leur niveau d'implication, les partenaires prennent le temps d'établir des liens formels entre eux en établissant un contrat, une entente ou autre forme d'accord écrit.
- ✓ Les partenaires reconnaissent les limites organisationnelles de notre organisme (financement, ressources humaines, temps, etc.), et mettent en place des mécanismes et des leviers pour y remédier.

« C'est vraiment une affaire de personnes. Il faut dire que la relation n'est pas la même avec tous les partenaires. Sur un de nos projets, on travaillait avec la même personne depuis longtemps. Cette personne connaît les réalités de l'organisme et notre mission. Elle n'ira pas se mêler de nos affaires, car elle connaît bien la mission de son propre organisme et elle sait très bien ce qu'elle peut faire ou pas. Donc, il y a un respect de notre mission et une bonne connaissance de la mission de son organisme. Cela permet d'être complémentaire et de ne pas se marcher sur les pieds. »

– Membre de la CDC de Laval¹



Prendre le temps de déterminer ensemble les rôles et responsabilités de chacun ainsi que prévoir des règles de fonctionnement et un mécanisme de suivi en amont permet de mieux connaître les partenaires impliqués, de respecter leur niveau d'engagement (temps, ressources, financement, etc.) et d'évaluer régulièrement la pertinence du projet.

Si le partenariat ne fonctionne pas, n'hésitez pas à remettre en question les assises du projet ou à vous retirer du partenariat. Les objectifs du projet et les conditions de participation doivent être partagés par l'ensemble des partenaires, et peuvent être redéfinis au besoin, en fonction de l'évolution du projet.



Membres de la CDC de Laval participants à la formation sur les « Défis de partenariat », le 14 novembre 2018 au Centre communautaire Saint-Joseph.

Informier et outiller

Rapports équitables et coconstruction

- ✓ Les rapports entre les partenaires sont équitables. Nos pouvoirs, responsabilités, devoirs et avantages sont comparables et réciproques.
- ✓ Les partenaires font preuve de respect, de transparence et d'écoute entre eux. Un climat de confiance est essentiel afin que tous expriment leur point de vue.
- ✓ Les rapports entre les partenaires mènent à une coconstruction. Notre organisme est impliqué en amont des décisions, et notre opinion est prise en compte dans l'identification des orientations et des actions à entreprendre.
- ✓ L'ensemble des partenaires s'implique dans le processus de mise en œuvre du projet. Les organismes communautaires impliqués ne sont pas les seuls partenaires à réaliser les actions définies collectivement.
- ✓ Les partenaires assurent une place représentative aux organismes communautaires et favorisent leur participation au sein du partenariat.

ASTUCES

Impliquer au sein du projet des partenaires issus du milieu institutionnel qui peuvent prendre des décisions et/ou déroger quant aux normes de leurs programmes et permettre la réalisation de projets innovants et créatifs.

L'ouverture à de nouvelles façons de faire des partenaires institutionnels permet de démocratiser la gestion publique en développement social et de répondre aux demandes du milieu.



TÉMOIGNAGES

« On s'est embarqués là-dedans pour avoir du financement. Pour que le projet se réalise. C'était volontaire, mais l'enjeu, c'était que si nous n'étions pas partenaires, on n'aurait pas de financement. Il y avait un rapport de force sur ce plan-là. Au départ, il n'y avait pas tant de conditions. On devait travailler en partenariat et embaucher une ressource supplémentaire. Mais, finalement, on a réalisé que c'est nous qui nous tapions tout le travail. En fait, il ne faut pas créer des partenariats pour créer des partenariats ni parce qu'on nous le suggère. Parfois, il vaut mieux reporter un projet pour aller chercher du financement ailleurs ou trouver un autre partenaire. »

– Membre de la CDC de Laval¹

1. Dans le but d'approfondir certains enjeux et conditions favorables, l'équipe de la CDC de Laval a pris le temps de rencontrer des organismes communautaires afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Pour éviter de nuire à leurs partenariats actuels, les personnes que nous avons rencontrées souhaitent que leur témoignage reste anonyme.

Conditions favorables

1. Intérêt de participation et objectifs communs

- ✓ Le partenariat est en accord avec nos valeurs, notre mission et nos pratiques communautaires.
- ✓ Notre implication est volontaire et motivée par plusieurs avantages.

2. Connaissance et reconnaissance

- ✓ Nos partenaires connaissent la mission de notre organisme, nos approches et nos pratiques communautaires. Ils respectent notre autonomie.
- ✓ Les partenaires reconnaissent les processus démocratiques propres au milieu communautaire et accordent à notre organisme un délai raisonnable.
- ✓ Les partenaires prennent le temps d'établir des liens formels entre eux.
- ✓ Les partenaires reconnaissent les limites organisationnelles de notre organisme, et mettent en place des mécanismes et des leviers pour y remédier.

3. Rapports équitables et coconstruction

- ✓ Les rapports entre les partenaires sont équitables. Nos pouvoirs, responsabilités, devoirs et avantages sont comparables et réciproques.
- ✓ Les partenaires font preuve de respect, de transparence et d'écoute entre eux. Un climat de confiance est essentiel afin que tous expriment leur point de vue.
- ✓ Les rapports entre les partenaires mènent à une coconstruction.
- ✓ L'ensemble des partenaires s'implique dans le processus de mise en œuvre du projet.
- ✓ Les partenaires assurent une place représentative aux organismes communautaires et favorisent leur participation au sein du partenariat.





450 978-2388 | cdclaval.qc.ca | info@cdclaval.qc.ca